

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 11 MARS 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 11 mars 2014 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absente excusée** : Mme GIABBANI (pouvoir à C. PECHENOT).

**Absente non excusée** : Mme SUTTER.

**Secrétaire de séance** : P. MADELENAT.

☆☆☆

A l'ouverture de la séance, Monsieur CUMONT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Achat de terrain aux consorts CHOINE.

### **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2014 - ACCESSIBILITE D'UN ANCIEN BATIMENT**

Le dossier de demande de subvention présenté au titre de la D.E.T.R. 2013 pour le réaménagement d'un ancien bâtiment n'a pas été retenu. Ce dossier sera à nouveau présenté au titre de la D.E.T.R. 2014, en mettant l'accent sur les travaux d'accessibilité pour cet ancien bâtiment. L'estimation des travaux est de 316 000 € pour un taux de subvention de 30 % plafonné à 80 000 €.

### **PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Comme chaque année, la Ville d'Auxerre demande, par convention, le paiement des frais de fonctionnement pour les élèves de Perrigny admis dans les écoles d'Auxerre par dérogation. Ainsi, Auxerre demande le versement d'une somme de 86,47 € pour 1 élève domicilié à Perrigny.

Le conseil municipal décide d'appliquer la réciprocité pour 2 élèves d'Auxerre scolarisés dans les écoles de Perrigny. C'est une somme de 172,94 € qu'Auxerre devra verser.

### **T.L.E. 2012 – DEMANDE DE REMISE DE MAJORATION**

Le Trésorier d'Avallon, en charge du recouvrement des taxes locales d'équipement, devenues taxes d'aménagement, signale la situation d'un redevable de la TLE dont les majorations et intérêts de retard depuis 2012 s'élèvent à 279 €. Considérant la situation de ce redevable qui a perdu son emploi et pour lequel le trésorier a accordé un étalement des paiements, le conseil municipal accorde la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard.

### **AVENANT A LA CONVENTION POUR LE DEVERSEMENT RECIPROQUE D'EAUX USEES DANS LES RESEAUX DE COLLECTE DES COMMUNES D'AUXERRE ET DE PERRIGNY EN DATE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004**

Suite à la prolongation du contrat initial de délégation de service public des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales avec la société BERTRAND SA, au 31 décembre 2014, les conventions liées à ce contrat doivent aussi avoir la même échéance.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer l'avenant ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention pour le déversement réciproque d'eaux usées dans les réseaux de collecte des communes d'Auxerre et de Perrigny, jusqu'au 31 décembre 2014.

## **BUSAGE D'UNE VOIE D'EAU EN ZONE URBANISEE AUX BREANDES**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le problème de l'entretien d'une voie d'eau qui passe entre des propriétés privées bâties aux Bréandes avant de se jeter dans un collecteur d'eaux pluviales rue des Vendanges. Vu la difficulté d'accès, il propose de buser cette voie d'eau en passant par la propriété privée riveraine, avec l'accord du propriétaire.

A terme, après enquête publique, l'emprise de la voie d'eau busée pourrait être rétrocédée à ce même riverain en échange d'un pan coupé dans l'angle supérieur de son terrain pour lui permettre de créer une sortie, mais également de récupérer un maximum des eaux de pluie et de ruissellement venant de la partie haute des Bréandes et les amener dans ce collecteur.

Le conseil municipal donne un accord de principe et autorise le Maire à engager une étude détaillée du projet.

## **DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2013/42 du 05/12/2013 : Tarifs des services municipaux de l'année 2014.
- N° 2013/43 du 20/12/2013 : Avenant n° 3 au lot n° 04 doublage-faux plafonds-menuiseries intérieures du marché pour la rénovation des anciens ateliers en salle multisports. Plus value de 1 930,85 € HT.
- N° 2014/01 du 12/02/2014 : Avenant n° 1 au lot VRD des travaux d'aménagement de la rue de la Côte de Bréandes. Plus value de 19 891,10 € HT.
- N° 2014/02 du 17/02/2014 : Attribution d'un marché aux pépinières Français concernant des plantations diverses pour un montant de 6 383,94 € TTC.
- N° 2014/03 du 03/03/2014 : Attribution d'un marché à la Société DALKIA France concernant la maintenance des installations de chauffage pour un montant de 4 776 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.
- N° 2014/04 du 03/03/2014 : Attribution d'un marché à la Société EIFFAGE Energie concernant les travaux de prestations et entretien de l'éclairage public pour un montant de 2 691,22 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.
- N° 2014/05 du 03/03/2014 : Attribution d'un marché à la Société VERITECH concernant le contrôle des installations électriques et sportives pour un montant de 1 750 € HT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.
- N° 2014/06 du 04/03/2014 : Attribution d'un marché à l'entreprise Arbre et Espace concernant divers travaux d'élagage pour un montant global de 7 080 € HT.

## **ACHAT DE TERRAIN AUX CONSORTS CHOINE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a préempté sur la vente d'un terrain appartenant aux consorts CHOINE, cadastré section AI n° 173 de 2 491 m<sup>2</sup>, situé au lieudit « Les Champs des Arènes », pour un montant de 14 946 €.

Après le refus des propriétaires, le Juge aux expropriations a fixé le prix à 19 928 €, nouveau prix accepté par les cts CHOINE. Le conseil municipal accepte l'acquisition au prix fixé par le juge et désigne Monsieur le Maire pour signer l'acte.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Nouveaux cantons suite à la refonte de la carte cantonale dans l'Yonne : La refonte de la carte cantonale dans l'Yonne se mettra en place à compter des prochaines élections des conseillers départementaux en 2015. D'après le redécoupage opéré, Perrigny sera désormais dans le canton « Auxerre-2 » avec une partie d'Auxerre, Appoigny, Branches, Charbuy, Gurgy et Monéteau.

- Assemblée générale de « Vivre Ensemble » : L'A.G. a eu lieu le 18 janvier dernier. La présidente constate une chute significative des adhérents et une faible participation aux rencontres du jeudi après-midi, ce qui a conduit à les réduire à un jeudi sur deux. Elle voudrait diversifier les activités en fonction des souhaits de chacun. Par ailleurs, les statuts de l'association seront modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue le 30 mars 2014 pour tenir compte des évolutions et besoins actuels.
- Assemblée générale de « Souris à la vie » : Le principal objectif de l'association est l'organisation du Duathlon du sourire, qui a remporté, cette année encore, un vif succès. Le bénéfice des animations (2 600 €) a été reversé à Autisme et TED 89. La randonnée nocturne initialement prévue le 15 février 2014, annulée en raison du mauvais temps, est reportée à une date ultérieure.
- Organisation du scrutin des 23 et 30 mars 2014 : Il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour les prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.